

Compte rendu CHSCT 11-3-21

Avant le début de la séance le président, M CAILLET a demandé aux OS si nous acceptions de modifier l'ordre des points du jour afin de permettre à certains représentant de la direction d'assister à une réunion.

Magnanime nous avons accepté (on ne pourra pas reprocher aux OS d'être toujours contre tout).

1) Validation des PV des CHSCT du 29-5 ; 14-9 ; 5-11 ; 16-11 ; 15-12 pour avis.

Vote pour, pour tous les pv à l'unanimité. Ce qui est normal car nous les amendons avant les séances. Ce serait un comble de revenir en séance sur ce que nous avons décidé un ou deux jours avant (voir plus bas *).

La direction s'est engagée une nouvelle fois (depuis le temps qu'on le demande, toute OS confondue) à diffuser les relevés de décision des instances.

Cependant si vous suivez régulièrement nos PV vous en êtes informé également, avec souvent l'explication qui va avec ce et qui ne figurera pas dans les relevés. Nous ne garantissons pas, cependant, de conserver une neutralité administrative.

2) Modification du Règlement Intérieur (RI) pour les tenus des instances de dialogue social CHSCT (mais aussi CT, et futur CSA comité sociaux d'administration fusion des CT et des CHSCT) pour information)

Nous nous permettons de compléter la formulation de l'ordre du jour que vous pouvez retrouver telle quelle sur la journée du 11 de notre calendrier sur le site FO DGFIP 16.

L'inspectrice SST (sécurité et santé au travail) a précisé que toute modification du RI devait être présenté pour consultation des OS (et non information) qui, même si elles n'ont pas un pouvoir décisionnaire sur ce point puisque la modification était réglementaire (confirmé par le conseil d'état pour mise en application de l'ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014), ont un pouvoir d'amendement. Cela veut dire que dans les limites de la loi nous pouvions proposer des modifications pour validation par la DG (ce qui a déjà été le cas par le passé).

Cette modification entérine en fait la possibilité de siéger à distance pour tenir compte de l'état d'urgence et précise les modalités pour une bonne tenue des séances.

Nous n'avons pas vu d'objection puisque nous étions à ce moment déjà en audio conférence.

3) situation sanitaire : 1 cas déclaré et un cas contact dont le test PCR est négatif. Il est placé en isolement pour la semaine néanmoins.

Recensement par la direction auprès des chefs d'unités pour la demande du directeur général sur le passage à 2 jours de télétravail pour les personnes qui travaillent déjà une journée et que ceux à 2 passer à 3.

La moyenne en Charente toujours inférieure (16 % au lieu de 50 et au lieu des 70 % demandés par le gouvernement) à la moyenne de la région et au niveau national. Peu de retour des chefs d'unités.

Un rappel sur la note sur le non part du masque sera également fait car un relâchement a été constaté de ce côté.

La direction a fait un point sur la situation des agents en situation fragile covid.

La direction a cependant précisé que l'on ne pouvait obliger les agents à se mettre en télétravail.

Point sur les ordinateurs portables : 49 % dans le département et 20 nouveaux ordinateurs en cours d'acheminement.

Prêt de 70 sont également commandé sans date d'arrivée toutefois.

Les téléphones portables.

Il a été acheté 50 portables. Ceux-ci ont été déployés mais la qualité sonore est tellement déplorable que personne ne les utilise.

Proposition de FO : Le passage à la téléphonie par les ordi portables. La question sera posée à la centrale. Pour les téléphones portables il sera aussi étudié la piste de leur remplacement si la téléphonie par l'ordi ne marche pas.

Les télétravailleurs fragiles. Leur retour est-il prévu ? Et comment sont-ils accompagnés ?

La Direction les appelle elle-même (absent de plus de 2 mois).

On dénombre 3 agents éloignés qui ne travaillent pas.

En tout 10 agents éloignés et 7 qui sont à 100 % en télétravail.

Pour leur retour, pour l'instant on est sur une reconduction de la prolongation du télétravail même si elles sont vaccinées. Des personnes en télétravail à 100 % sont passées en arrêt de travail. Pour l'instant les modalités de retour sont à l'étude.

Problématique du retour au travail : la raison est majoritairement pour des raisons pratiques (pour imprimer et scanner)

FO : question sur l'impression et le scannage des documents via le smartphone pour éviter le retour au bureau pour scanner ou imprimer des documents. La Direction va poser la question à la Centrale.

CID: départ à la retraite de Patrice et qui pour le remplacer ?

Précision pour le déploiement des bras de support écran par les services techniques plutôt que la CID

Pour les clavier et souris il y a du rab si besoin.

La question se pose également sur le rôle du chef de service chez les télétravailleurs ? Pilotage un peu différent mais fondamentalement identique à savoir qu'il est nécessaire de communiquer avec les agents et de les tenir au courant de la vie du service (les inclure dans les réunions par exemple).

-Les fontaines à eau restent prohibées car cela il s'agit d'un lieu de rassemblement selon l'ISST.

-La restauration point sur la fréquentation et des possibilités pour la faire remonter (la fréquentation).

Exemple du restaurant administratif de Cognac qui a permis de faire le repas à emporter dans les bureaux afin de limiter la baisse de fréquentation.

-l'accueil au public : quand il pleut comment limiter l'accueil quand les personnes veulent rentrer à Soyaux ? Difficulté du respect des règles concernant le nombre d'usager par mauvais temps.

Des vigiles doivent être déployés dès le début de la campagne.

Que va t'on faire pour la campagne justement ?

Les horaires sur internet et les page jaune en court de modif suite à une remarque de FO (la manipulation a été faite en direct durant le CHSCT et maintenant les horaires sont corrects tant sur les pages jaunes que sur Google. Comme quoi il n'est pas toujours nécessaire d'attendre avant d'agir.

Il y a eu un flottement sur l'accueil et la gestion des box aveugles et problème de ventilation de ceux-ci

Pour les amendes on est passé à un box à la demande sur un accueil au guichet car visiblement c'est dangereux et qu'il est nécessaire d'avoir une vitre de protection.

4) modification des recommandations sur le télétravail (voir PJ)

Retour de la formation des membres du CHSCT et quid de la fusion CHSCT et CTL
Quid également de la formation premiers secours qui est censée toucher tout le monde. Est-ce du ressort de tout le monde. Compte tenu qu'en présentiel on ne peut être plus de 6 formateurs inclus cela reste compliqué.

5) fiche concernant les réorganisation de service et répartition entre chsct et CT

Présentation par l'ISST ;

6) visite du PCE

Il en ressort que les membres du CHSCT ont été très surpris de découvrir un malaise profond dans ce service. Que ce soit sur l'antenne de Cognac ou sur celle d'Angoulême. La Direction a été surprise de ces conclusions et à reconnu n'être pas au courant (comme quoi les stat et tableaux de bords divers et varié ne valent pas une visite indépendante pas les OS).

7) choix des visites pour 2021

- 1 trésorerie CH (à savoir que la trésorerie ch fera l'objet de travaux de désamiantage)
- 2 SGC de Barbezieux
- 3 éventuellement au CSB

8) le budget

Tout le budget sauf réserve de 6 % a été engagé et nous n'avons pas les raisons de la décision de la DG comme les 2 années précédentes. La DG semble littéralement faire des économies sur les fonds sécurité et santé.

Cela représente 53458 euros pour la Charente sans la réserve (94 % du budget) en baisse de 14 % depuis 2019 en fonction de la somme théorique totale prévue.

4 enveloppes (aménagement de poste 13000, sécurité électrique incendie 9000 covid 19 6000 et entretien des défibrillateurs 3000 votées, et le reste au coup par coup sur information et réponse des membres sur chsct soit par mail en GT improvisé soit en CHSCT

Les OS se sont mises d'accord sur ces modalités.

9) fiche incident et tableau accident

Y a t'il un risque particulier à Soyaux au niveau des chutes dans les escaliers ?

La Direction précise qu'en 10 ans il n'y a que 2 personnes qui ont glissé sur les marches mais que des mesures seront prises si un risque était détecté.

10) bascule MEDOC première vague

La Direction s'est félicité d'une bonne anticipation des services SIP par retro planning (tout est toujours beau sur le papier) MAIS nous avons remonté des problèmes de démultiplication des opérations, du blocage de la journée et du changement de codique. La direction est maintenant averti du problème. Une réunion sera organisée sur ce sujet.

Le « référent » médoc est la division Etat de la direction.

(Ajout d'un point 12) 12) la campagne DUERP

2019-2021 précision par Karl. Avec le respect des distanciations remontée pour fin avril avec groupe de travail en mai et présentation du pap en juin

11 QD)

FO : Le parking a été aménagé avec 20 places de plus pour accueillir la TAM pour l'instant pas de plaintes et la question de la fermeture du parking avec remise en usage des barrières afin d'éviter que les usagers qui remontent les files ou qui sont à contre sens ne viennent gêner les collègues. La direction va y réfléchir.

-La Direction : Le déménagement de la TAM ? Ça c'est passé un peu dans la douleur. En effet outre le problème du téléphone dont devait être fait par SFR mais qui au final n'a pas abouti dans les temps. La question se pose donc de changer de numéros plutôt que de faire le transfert. La direction a fourni des renvois de ligne sur des portables mais Actuellement seul le trésorier a le renvoi. La direction n'était pas au courant. Problème lié à l'autocom, le spécialiste est passé mais ça ne fonctionne toujours pas. La direction revoit sa copie et changera les numéros pour les prochains transferts de SCG.

Pourquoi il y a une porte entre le ptgc et la tam ? Qui a mis cette porte ? La Direction n'était pas au courant car sur les plans ce n'était pas prévu.

Question sur la création d'un nouvel ascenseur sur le bat A ? ville idée de FO reprise par Solidaire comme d'habitude. En effet durant les travaux du CH et le déplacement du service une partie du bâtiment ne sera pas accessible par ascenseur ce qui pose problème à pour le personnel handicapé.

L'ISST a « évoqué la piste de cette mission Handicap pour un co-financement.

Question du tri (poubelles jaunes) sur les sites du département. La direction prend note de cette demande.

-modernisation de la salle courrier, en cours d'étude avec la poste sur le pré tri et sur le matériel c'est à l' étude par la direction.

- le local vélo, c'est prévu mais quand ce sera plus calme, au même endroit qu'actuellement mais mieux.

- FO : Concernant le SGC de cognac ? La direction a prévu 2 dates différentes pour ceux-ci une date pour discuter du bâtiment et une date pour tout ce qui est déménagement en lui-même .

FO : a retenu cependant la promesse que les réunions seraient engagées avant juin (nous vous tiendrons au courant de ce « rétroplanning).

-FO La question du déménagement du PCRCP à Cognac a été évoqué. La Direction reporte sa mise en place pour l'après SCG soit entre 2023 et 2026. Cognac garde espoir donc de voir un autre service s'implanter.

-FO : EDR et repas : cela a été posé du fait de la durée des trajets entre les points où les EDR travaillent et les lieux où ils doivent se rendre pour tenir les EFS. La Direction a évoqué la piste de prendre contact avec les EFS afin que les agents puissent rentrer dans locaux pour manger autre part que dans leur voiture.

- FO : l'isolement des EDR amendes. Des formations sont assurées et pour la Direction tout est sous contrôle. Fo a fait remarqué que c'était tellement sous contrôle qu'il y avait eu des flottements dans l'organisation de l'accueil TAM et Amendes. Comme nous le disons souvent il y a la théorie et la pratique. Malheureusement ceux qui théorisent ne sont en général pas ceux qui appliquent.

-FO et la question des tests Radon à Confolens ?

La mairie n'a pas encore fait les tests complémentaires pour expliquer les résultats étranges sur les différents endroits du bâtiment.